

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 AVRIL 2023

Présents : M. Colino, M. Courant, Mme Piron, M. de Saint Nicolas, Mme Sozzi, M. Blin, Mme Martelin-Poder, M. Troussier, Mme Marnier, Mme Delaunay, M. Forant.

Absents excusés : Mme Blaizot, Mme Gourdou, M. Jehanne.

Absent : M. Leboulanger

Secrétaire de séance : Mme Marnier.

Monsieur Colino, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il informe le conseil municipal des pouvoirs donnés par Mme Gourdou à M. Colino, M. Jehanne à M. Courant et par Mme Blaizot à Mme Sozzi.

Il présente le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

Suite à l'intervention de M. Forant lors de la précédente séance sur les commissions, M. le maire lui rappelle la commission voirie du 9 mai 2022 programmée à 20 heures et à laquelle M. Forant est arrivé à 20h 30. M. Forant ne nie pas être arrivé en retard car il s'était trompé sur l'horaire mais remarque que la durée de cette commission ayant objet les travaux de la RD 41 lui avait semblé bien courte vu l'importance de l'ordre du jour.

M. Courant précise qu'il a fait modifier la définition du « desserrement des ménages » dans le compte-rendu avant sa diffusion car il n'avait pas été très clair lors de la réunion.

1. Subventions aux associations pour 2023

M. de Saint Nicolas présente au conseil municipal les propositions de subvention aux associations pour 2023 qui ont été vues lors de la réunion de la commission « finances » du 27 mars.

6574 SUBVENTIONS	2022 pour mémoire	Propositions 2023
APE	0	1 800
Comité des Fêtes	1 100	1 000
Chorale Cant'Amay	300	250
ICL	200	0
ADMR	500	300
Maisons Familiales	200	100
Assoc Odon Côte 112	100	100
Chorale Courants d'air	0	250

Ukraine	300	0
Coop scolaire (cirque)	1 100	0
Wind and fire	0	200
IOFC	0	1 200
Pétanque	0	200
TOTAL	3 800	5 400

M. de Saint Nicolas précise que, suite au désistement de la communauté de communes, l'IOFC a été intégré aux propositions de subvention pour 2023 et qu'il a donc été demandé un effort financier aux autres associations subventionnées.

M. Forant demande pourquoi l'APE n'avait pas bénéficié de subvention en 2022. M. de Saint Nicolas lui répond qu'il n'y avait pas eu de demande car l'APE n'avait plus de bureau.

M. Courant demande à M. Forant, trésorier de l'IOFC, ce qu'il en est du club. M. Forant indique qu'actuellement les subventions espérées se montent à 10 000€ alors que la CDC donnait 42 000€ auparavant. Le club est donc en danger

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité les subventions aux associations pour 2023 comme suit :

	Subventions 2023
APE	1 800
Comité des Fêtes	1 000
Chorale Cant' Amay	250
ADMR	300
Maisons Familiales	100
Assoc Odon Côte 112	100
Chorale Courants d'air	250
Association Wind and Fire	200
IOFC	1 200
Club Amayé Pétanque	200
TOTAL	5 400

2. Taux d'imposition pour 2023

M. de Saint Nicolas propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux des taxes foncières et d'habitation. Il précise que les bases imposables vont être relevées de 7.1% cette année ce qui augmentera automatiquement les recettes (environ 25 000€ de plus).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour 2023 comme suit :

- Foncier bâti = 44,34%
- Foncier non bâti = 52,55 %
- Taxe d'habitation = 18.54 %

3. Compte de gestion et compte administratif 2022 – Affectation du résultat – Budget primitif 2023

M. de Saint Nicolas présente au conseil municipal :

- Le tableau récapitulatif annuel 2022 des indemnités des élus

	Montant mensuel brut	Montant annuel brut
Sylvain COLINO, maire	1 567.43€ (janvier à juin) 1 622.28€ (juillet à décembre)	19 138.26€
Yoann COURANT, 1 ^{er} adjoint	443.39€ (janvier à juin) 458.91€ (juillet à décembre)	5 413.80€
Stéphanie PIRON, 2 ^{ème} adjoint	443.39€ (janvier à juin) 458.91€ (juillet à décembre)	5 413.80€
Luc de SAINT NICOLAS, 3 ^{ème} adjoint	443.39€ (janvier à juin) 458.91€ (juillet à décembre)	5 413.80€
Caroline SOZZI, 4 ^{ème} adjoint	443.39€ (janvier à juin) 458.91€ (juillet à décembre)	5 413.80€

Montant total des indemnités allouées : 40 793.46€

Montant de l'enveloppe indemnitaire globale : 42 200€

- Le compte administratif 2022 concordant avec le compte de gestion qui s'établit comme suit :

Sections	Résultat fin 2021	Résultat affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat final
INVESTISSEMENT	-140 297.75 €		82 235.35 €	-58 062.40 €
FONCTIONNEMENT	762 448.28 €	100 222.29€	110 864.92 €	773 090.91 €
TOTAL	622 150.53 €		193 100.27 €	715 028.51 €

Il est noté l'arrivée de Mme Piron à 18h55

Affectation du résultat

M. de Saint Nicolas présente au conseil municipal les restes à réaliser 2022 :

Résultat final en fonctionnement		773 090,91	(a)
Résultat final en investissement		-58 062,40	(b)
Restes à réaliser			
	Dépenses	20 277,00	(c)
	Recettes	80 000,00	(d)
	Solde	59 723,00	(e) = (c) - (d)
Affectation en investissement (cpte 1068)		0,00	(f) = (b) + (e)
Report en fonctionnement (cpte 002)		773 090,91	(g) = (a) - (f)
Report en investissement (cpte 001)		-58 062,40	(b)

Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement, le conseil municipal est invité à conserver la totalité du résultat à la section de fonctionnement.

Budget 2023

M. de Saint Nicolas présente le budget primitif 2023 au conseil municipal.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	988 519.40	1 551 040.91
Section d'investissement	237 139.40	237 139.40
TOTAL	1 225 658.80	1 788180.31

Ce budget, comme les années précédentes, est présenté en suréquilibre en raison de l'intégration en 2019 d'une partie du résultat cumulé du budget annexe assainissement suite à la prise de la compétence assainissement par la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce budget.

4. Composition de la commission « Environnement »

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Mme Martelin-Poder, vice-présidente de la commission « Environnement », souhaite être déchargée de cette fonction pour des raisons personnelles.

M. Courant, membre de cette même commission, est proposé pour la remplacer à ce poste.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

5. Questions diverses

M. Courant, concernant le remplacement à la cantine, informe le conseil municipal qu'une personne de May sur Orne a déposé sa candidature. Il va la rencontrer prochainement.

La séance est levée à 19h30

Le maire,
Sylvain COLINO

Le secrétaire de séance,
Pierrette MARNIER